

PINGUELY-HAULOTTE

Société Anonyme au Capital de 4 439 416,80 euros

Siège social : La Péronnière - 42152 l'Horme

332 822 485 RCS Saint Etienne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MAI 2006

RAPPORT DE GESTION

*
* *

1 - SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE :

1-1 -Secteurs d'activité – Gamme produits – Marché :

La Société estime être l'un des trois leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, c'est à dire présent dans les quatre principales familles de produits (Télescopiques, Articulées, Ciseaux, Mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents. Par ailleurs, depuis le partenariat fin 2002 avec la société Faresin, la Société est modestement présente sur le marché du Chariot Elévateur Télescopique. De plus, la Société a poursuivi ses efforts dans le domaine du terrassement, afin de promouvoir et de moderniser un engin multifonctions (terrassement, levage, porte-outils) le « MJX900 ». Enfin, Pinguely-Haulotte a renforcé sa position dans la location en France avec l'acquisition début 2005 de la société Royans-Levage.

Selon ses estimations propres - les statistiques mondiales issues d'un organisme indépendant étant toujours non disponibles - la Société a développé en 2005 ses parts de marché dans le Monde dans un marché mondial en hausse de 30% environ. Ce résultat a été obtenu grâce notamment à ses 14 filiales de distribution qui lui assurent une présence commerciale dans le monde entier (15% des effectifs du groupe vivent hors de France) et grâce au développement d'une offre de services adaptée autour des thèmes suivants : la fourniture rapide de pièces de rechange d'origine constructeur garanties – la formation (stages de formation concrets et aide pour les autorisations de conduite nacelles par des formateurs Haulotte) – une assistance technique précise (centres d'appels) et enfin la proposition de multiples solutions de services correspondant aux besoins de la clientèle (contrats de maintenance/révision et/ou visites périodiques et/ou extensions de garantie).

Parallèlement à ses efforts de développement, la Société a poursuivi la modernisation de son outil industriel, maîtrisé ses prix de revient malgré la hausse des matières premières et poursuivi avec succès une démarche de qualité totale.

Enfin, rien de tout ce qui précède n'aurait pu être réalisé sans le professionnalisme et la détermination des équipes de Pinguely Haulotte entièrement tournées vers la satisfaction des besoins des clients.

1-2- Situation de la Société et activité au cours de l'exercice écoulé :

L'exercice clos le 31 décembre 2005 soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, est le vingt et unième exercice depuis la création de la Société.

Le chiffre d'affaires social de la société a atteint 305,9 M€, en nette progression par rapport à l'exercice précédent (211,2 M€), dont 84% à l'exportation.

1-3- Présentation des états financiers sociaux:

Les comptes sociaux de PINGUELY HAULOTTE SA pour 2005 sont résumés dans le tableau ci dessous (chiffres en milliers d'Euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
CHIFFRE D'AFFAIRES	305 944	211 159
RESULTAT D'EXPLOITATION	50 155	15 508
RESULTAT FINANCIER	(4 558)	(2 131)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(772)	(4 420)
BENEFICE (OU PERTE)	28 608	6 553

1-4- Analyse des résultats sociaux :

Le chiffre d'affaires 2005 de Pinguely-Haulotte SA est en hausse de 45% à 305,9 M€ Cette performance exceptionnelle est la confirmation de la reprise sensible constatée sur le second semestre de l'année 2004. Le résultat d'exploitation est multiplié par plus de 3. Il résulte de l'effet volume sur nos ventes et de gains de productivité qui ont largement compensé l'effet défavorable de la hausse des prix des matières premières.

Le résultat financier est négatif en dépit des effets de change favorables, notamment sur le dollar, et d'une situation de trésorerie en nette amélioration. Cette détérioration du résultat financier s'explique par la hausse des dotations aux provisions sur créances financières intercompagnies. Il convient de noter que l'ensemble des créances intercompagnies, dont la date d'échéance est dépassée, sont depuis 2005 systématiquement reclassées en créances financières et que par conséquent les dépréciations de toutes les créances intercompagnies sont

désormais constatées en résultat financier au lieu de résultat d'exploitation. La dotation constatée en résultat financier suite au reclassement de ces créances s'élève à 1,2 M€ en 2005. Le résultat exceptionnel négatif résulte d'une part de l'impact de l'amortissement dérogatoire provenant de l'application du règlement CRC2002-10 sur les immobilisations, et de la hausse de la provision pour risques divers.

1-5- Progrès réalisés ou difficultés rencontrées :

L'année 2005 aura vu la poursuite de la diversification de la gamme, avec notamment les ciseaux XL et les nacelles sur camion, ainsi que le prototypage d'une nacelle télescopique de 43 mètres et d'une articulée de 41 mètres.

La Société a par ailleurs engagé des moyens importants pour le développement de sa gamme de services pour ses clients avec la constitution d'un pôle Services, dont le centre se situera dans de nouveaux locaux à 5 km du siège social.

Enfin, la Société s'est dotée d'un nouveau logo, porteur d'une image nouvelle autour de la marque Haulotte.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées et les variations monétaires, signalons la poursuite de la hausse du coût des matières premières et la faiblesse persistante du dollar, monnaie de facturation de nos principaux concurrents, ce qui leur confère un avantage compétitif sur nos marchés historiques tout en rendant plus difficile notre pénétration sur leurs propres marchés.

1-6- Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice :

Le début de l'année 2006 confirme la tendance constatée tout au long de 2005. Cette reprise s'appuie sur le retour à l'investissement des loueurs qui avaient très peu investis au cours des années 2001, 2002 et 2003 et le rebond du secteur des biens d'équipement en général. Le maintien du dollar à un niveau faible et la forte hausse des matières premières ne font pas apparaître d'évolutions sensibles de l'environnement concurrentiel. Dans ce contexte, la Société poursuit ses efforts d'élargissement de son offre commerciale, de réduction des prix de revient et de maîtrise de ses frais généraux, afin de préserver ses parts de marché et sa rentabilité.

Le Groupe Pinguely-Haulotte est sur le point de constituer une filiale à Shanghai pour mai 2006 dont la vocation sera de distribuer les produits du Groupe sur le marché chinois. En outre, un projet d'implantation industrielle en Europe occidentale est à l'étude, pour la production d'engins de travaux publics (chariots télescopiques et engins de terrassement multifonctions), ainsi qu'un autre projet en Europe centrale pour accroître notre capacité d'approvisionnement en nacelles sur les marchés émergents d'Europe.

1-7- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires :

Voir paragraphes 1-1 et 1.9

1-8- Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

La Société ayant externalisé en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. Une diversification, largement entamée, des fournisseurs sur des composants clés est donc indispensable pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Or, dans le contexte de forte accélération des ventes de la Société depuis le second semestre 2004, une pression accrue s'exerce sur les fournisseurs.

Bien que les ventes hors Europe soient encore peu développées par rapport au chiffre d'affaires global, la faiblesse persistante du dollar altère la compétitivité de la Société sur les « marchés dollars ». De plus, les deux principaux concurrents étant américains, la faiblesse de leur devise leur confère un avantage compétitif à l'export.

Le troisième risque significatif, qui nous ramène au « creux » des années 2002-2003, marquées par un assèchement des liquidités allouées par les banques aux loueurs de matériels d'élévation de personnes, réside dans la versatilité des organismes de financement quant à leur propension à financer les actifs des clients de Haulotte.

Le quatrième risque, inhérent à notre activité, est l'absence d'engagement à long terme des clients. Toutefois, le bon niveau de notre carnet de commandes nous donne une visibilité selon les modèles de 3 à 6 mois sur notre activité.

1-9- Indications sur l'utilisation d'instruments financiers par la Société :

La Société a recours à des dérivés de taux et de change type échange d'intérêts, « collars », ventes à terme de devises (principalement en USD et en GBP).

- Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers :

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.

- Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie :

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente.

Le risque de crédit est faible eu égard à la syndication en août 2005 d'un crédit de 330 M€ qui devrait permettre à la Société de subvenir à ses besoins futurs tant en terme de financement du besoin en fonds de roulement que de financement de ses investissements et de sa croissance externe. Enfin, le risque de liquidité est faible eu égard à l'excellent niveau des fonds propres de la Société et à sa trésorerie.

1-10- Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :

La Société a appliqué la nouvelle réglementation sur les actifs à compter du 01/01/2005 conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06.

En application du CRC 2002-10, la Société a adopté l'approche par composants pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Pinguely Haulotte a retenu la méthode rétrospective qui consiste à effectuer un recalcul dès l'origine des amortissements en fonction des nouvelles durées et, de ce fait, a constaté l'impact du changement en capitaux propres pour la différence entre la durée d'usage et la durée d'utilité. En application des nouvelles règles comptables, la durée d'usage

qui était jusqu'au 31/12/2004 retenue pour le calcul des amortissements comptables, est désormais remplacée par la durée d'utilité.

L'incidence de ce changement de méthode impacte positivement les capitaux propres à l'ouverture pour 1 340 K€ (report à nouveau pour - 580 K€ et provision réglementée pour amortissement dérogatoire pour 1 920 K€).

Les charges à étaler figurant à l'actif au 31/12/2004 ne remplissant pas les conditions instaurées par le règlement CRC 2004-06 ont été supprimées par la comptabilisation en capitaux propres au compte « report à nouveau » ; les capitaux propres sont ainsi diminués du total soit 1 287 K€

1-11- Activités en matière de recherche et de développement :

Les efforts des bureaux d'étude de la Société se sont portés principalement vers le développement d'une gamme de nacelles sur camion de 16 à 20 mètres et d'une nouvelle nacelle grande hauteur à flèche articulée de 41 mètres et à flèche droite de 43 mètres. Enfin, les travaux de validation et de mise au point du MJX900 (anciennement gamme « Multijob ») ont été poursuivis.

1-12- Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 26 220 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

1-13- Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est joint en Annexe 1 un tableau présenté conformément au modèle du plan comptable révisé.

2 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à28 608 820,75 euro

à hauteur de.....24 156 267,45 euro

au compte « report à nouveau » créditeur de..... 881 594 euro

ainsi ramené à25 037 861,45 euro

à la distribution d'un dividende à hauteur de 4 452 553,30 euro

Cette somme de 4 452 553,30 euros, tenant compte également de la totalité des actions créées au 25/04/2006 (date d'expiration de la période d'exercice des levées d'options) suite aux levées des options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'administration du 26/07/2001, soit 101 050 actions ; ferait ressortir un dividende de 0,13 euro par action.

Il sera mis en paiement le 15 juin 2006, étant précisé que lors de la mise en paiement il sera tenu compte du nombre d'actions propres détenues par la Société, la somme correspondant au dividende non versé en raison de ces mêmes actions sera affectée au compte report à nouveau.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement/ la réfaction de 40 % (loi n°2005-1719 du 30/12/2005 de Finances pour 2006 art.76V) calculé sur la totalité de son montant.

3 - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, il a été versé les dividendes suivants, pour une action :

Exercices	Revenus éligibles à l'Avoir Fiscal		Revenus non éligibles à l'Avoir Fiscal	Avoir Fiscal 50%
	Dividendes	Autres revenus distribués		
2002	0,18			0,09
2003	0,06			0,03

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	Abattement Taux 50%
	Dividendes	Autres revenus distribués		
2004	0,1			0,05

4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

4-1- Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé en janvier, via sa filiale à 100% Lev SAS, à l'acquisition de la société Royans Levage, société de location de matériel d'élévation de personnes dont le siège social est proche de Valence. Cette acquisition renforce sa position de loueur dans un secteur géographique où elle était jusqu'alors peu représentée.

Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées :

Au cours de l'exercice, nous n'avons constaté aucune participation croisée.

Cession de participations :

Aucune cession n'a été réalisée au cours de l'exercice.

4-2- Activité des filiales et des Sociétés contrôlées :

A la date de la clôture, la Société contrôle 17 filiales dont l'activité est résumée ci-après (en millions d'euro) :

Filiale	% détenion	CA 2005	Variation CA/2005- 2004	Bénéfice/Perte 2005	Variation résultat net/2005-2004
Haulotte Iberica S.A	98,71%	141,3	+42	5,9	-0,1
Haulotte Netherland BV	100%	5,2	+2,7	0,02	+0,1
Haulotte GmbH	99%	22,2	+7,9	1,4	+0,7
Haulotte Italia Srl	99%	14,5	+0,9	0,8	+0,1
Haulotte UK Ltd	100%	30,8	+6,9	1,3	+0,1
Haulotte Australia Pty Ltd	100%	16,1	+5,4	0,4	-0,5
Haulotte France SARL	99,99%	37,9	+14,5	0,8	+1,5
Haulotte US Inc	100%	15,1	+6,5	-2,8	-2,5
Haulotte Scandinavia	100%	27,1	+14,1	2,0	+0,9
Haulotte do Brasil Ltda	99,98%	1,9	+1,4	0,5	+1,3
Faresin Haulotte Spa*	40%	15,3	+2,0	-1,1	-0,8
ABM Industries	100%	0,5	-0,1	0,1	+0,05
Téléscopelle SAS	100%	0,1	-0,6	0,1	+0,1
Lev SAS	100%	24,8	+1,5	0,2	+0,2
LME	100%	4,6	+2,1	0,1	+0,1
Vostok OOO**	100%	0,4	N/A	-0,05	N/A
Polska ZOO**	100%	0	N/A	0	N/A

* comptes au 31 octobre 2005

** filiales créées en 2005

4-3- Impact des filiales sur l'environnement :

Aucune des filiales consolidées n'a d'activité industrielle susceptible d'entraîner des conséquences nuisibles sur l'environnement. Sociétés principalement de négoce, leur activité se limite au stockage temporaire de machines et de pièces de rechange. La manutention de carburants, huiles hydrauliques et batteries d'accumulateurs, exceptionnelle lors des opérations de stockage/déstockage, s'effectue toujours en univers sécurisé. Le recyclage de ces produits est toujours confié à des organismes agréés.

4-4- Manière dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Les salariés des filiales étrangères consolidées ont pratiquement tous été recrutés dans leurs bassins d'emploi. Les conditions d'embauche sont en général plus favorables que les conventions collectives locales. La Société s'efforce de créer les opportunités pour permettre, aux salariés qui le méritent, d'accompagner favorablement sa croissance.

5- INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant

directement ou indirectement plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote :

Au cours de l'exercice 2005, la société Solem a augmenté successivement sa participation au capital de 49,98 % du capital social et plus de la moitié des droits de vote à 50,37 %, se décomposant de la façon suivante :

- 50,22 % du capital social et plus de la moitié des droits de vote au 17/05/2005;
- Ce franchissement de seuil a été déclaré à l'Autorité des Marchés Financiers le 17/05/2005 et a été notifié à notre Société par lettre recommandée du 18/05/2005;
- 50,37 % du capital social et plus de la moitié des droits de vote au 21/11/2005.

De nombreux salariés du Groupe détiennent des actions de la Société. Celles-ci n'étant toutefois pas toutes nominatives, la proportion du capital détenu ne peut être fournie de façon précise. Cette proportion reste cependant inférieure aux seuils indiqués ci-dessus.

6- NOMBRE D' ACTIONS PROPRES RACHETEES ET/OU VENDUES PAR LA SOCIETE

6-1- Actions achetées ou vendues par la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2005, la Société a :

- = > racheté 96 982 actions, à un cours moyen de 10,84 €;
- = > vendu 202 041 actions, à un cours moyen de 9,97 €

Valeur des actions au cours d'achat : 1 019 K€

6-2- Actions propres détenues au 31 décembre 2005

- Nombre d'actions détenues au 31/12/2005 : 92 757, soit 0,27% du capital.
- Les frais de négociation sur 2005 se sont élevés à 11 729 €
- Valeur nominale par action : 0,13 €
- Affectation des actions détenues au 31/12/2005 :
L'intégralité des 92 757 actions auto-détenues ont été affectées à l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie admise par l'AMF.

7 - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

L'exercice 2005 s'est ouvert sur un cours de bourse de 5,77 Euros le 3 janvier, pour clôturer à 16,58 Euros le 30 décembre.

Le volume moyen des titres échangés par séance, sur les 257 jours de bourse de l'exercice, a été de : 127 168 titres.

L'évolution favorable du cours de bourse au cours de l'année 2005 (5,76 € au 31/12/2004 16,58 € au 31/12/2005 soit une hausse de 188%) est sans doute le reflet de l'amélioration de notre marché et de nos performances commerciales et financières dans un contexte de reprise du secteur des Biens d'Equiperment en général. Cette évolution est intervenue dans un contexte de rebond des marchés financiers porté par une reprise de la croissance plus marquée aux Etats-Unis qu'en Europe.

8 - DIRIGEANTS

8-1- Intérêts des dirigeants dans le capital :

Au 31 décembre 2005, la part des mandataires sociaux dans le capital était la suivante :
 Pierre SAUBOT, Président et Directeur Général, détient 13 189 actions, soit 0,04% du capital,
 Michel AUDRAS, Directeur Général Délégué jusqu'au 26/10/2005, détient 253 160 actions, soit 0,77% du capital,
 Alexandre SAUBOT, Directeur Général Délégué, détient 990 actions, soit 0,003% du capital.

8-2- Cumul des mandats sociaux :

	MANDATS EXERCES DANS LA SOCIETE	MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES
Pierre SAUBOT	Président et Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Président et Directeur Général de Solem SA, - Représentant de Pinguely-Haulotte, Président de la SAS Telescopelle, jusqu'au 15/06/2005, - Représentant de Pinguely-Haulotte, Président de ABM Industrie SAS, - Co-Gérant de la SCI La Coquille, - Administrateur de LEV jusqu'au 16/06/2005, - Gérant de Garance SARL, - Gérant de Société Commerciale du Cinquau, - Gérant de SCI Lancelot, - Administrateur de Intermat, - Administrateur SAS P Section paloise, - Administrateur de Valeurs du Sud, - Président de la Fédération départementale du 64 des vignerons indépendants
Alexandre SAUBOT	Directeur Général Délégué Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué et Administrateur de Solem SA, - Administrateur de LEV jusqu'au 16/06/2005 puis représentant de Pinguely-Haulotte, Président de LEV SAS, - Représentant de Pinguely-Haulotte,

		<ul style="list-style-type: none"> - Président de ABM Industrie SAS, - Représentant de Pinguely- Haulotte, - Président de Telescopelle SAS, depuis le 15/06/2005, - Gérant de Haulotte France SARL, - Administrateur de Haulotte Netherlands BV, - Administrateur de Haulotte Iberica, - Administrateur de Haulotte Scandinavia, - Administrateur de Faresin – Haulotte Spa, - Administrateur de Haulotte Italia depuis le 8/11/2005, - Gérant de Haulotte GmbH depuis le 8/11/2005, - Administrateur de Haulotte Polska, - Directeur de Haulotte UK, - Directeur de UK Platforms, - Directeur de UK Training, - Directeur de Haulotte Australia, - Président de Haulotte US, - Directeur de Haulotte Singapour (depuis le 17/11/2005)
Michel AUDRAS	<p>Directeur Général Délégué jusqu'au 26/10/2005 Administrateur jusqu'au 27/09/2005</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Haulotte Iberica jusqu'au 08/11/2005, - Administrateur de Haulotte BV jusqu'au 08/11/2005, - Gérant administrateur de Haulotte GmbH jusqu'au 08/11/2005, - Administrateur de Haulotte Italia jusqu'au 08/11/2005, - Administrateur unique de LME jusqu'au 8/11/2005.
Michel BOUTON	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la société PVI, - Président de la société Escal (filiale de la société PVI), - Président de la société Gepebus (filiale de la société PVI), - Président de la société Sovibus (actionnaire minoritaire de la société PVI).
Jean-Pierre GONDRAN	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la FIM, - Administrateur de l'UIMM, - Membre de l'Assemblée permanente du MEDEF, - Délégué Général du GFI, - Secrétaire général Adjoint de la Commission permanente de concertation pour l'Industrie (CPCI), - Président de l'association de l'ami du musée

		des arts et métiers.
Elisa SAUBOT	Administrateur	- Administrateur de Solem SA
José MONFRONT	Administrateur (depuis le 30/09/04)	- Administrateur de Haulotte China en cours de création
Hadrien SAUBOT	Administrateur (depuis le 26/05/04)	- Administrateur de Solem SA
Bertrand BADRE	Administrateur (depuis l'Assemblée Générale du 26/05/05)	- Néant

8-3- Rémunération des mandataires sociaux

Mandataires sociaux	Rémunération fixe *		Rémunération variable *		Avantage en nature
	2005	2004	2005	2004	
Pierre SAUBOT	156 000€	141 503 €	76 500€	40 301 €	Néant
Alexandre SAUBOT	130 000€	96 300 €	71 600€	37 130 €	néant
Michel AUDRAS jusqu'au 26/10/05	20 284€	118 400 €		12 000 €	néant

(*) On entend par rémunération, le montant total perçu, y compris les avantages de toute nature, en l'occurrence versé par la société contrôlante, SOLEM.

Aucune rémunération n'est versée par la Société aux mandataires au titre de leur mandat social. Seuls leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances du Conseil sont remboursés sur justificatifs.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

8-4- Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres PINGUELY HAULOTTE

Les dirigeants de la Société n'ont procédé à aucune opération sur les titres qu'ils détiennent de la Société, directement ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés.

Pour l'augmentation de la participation dans le capital social de la Société de Solem SA, actionnaire majoritaire, voir paragraphe 5 ci-avant.

9 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2005, est inférieur à 3 %.

Options de souscription d'actions accordées au personnel salarié :

	PLAN N°1	PLAN N°2	PLAN N° 3
Date du conseil d'administration	26 juillet 2001	2 juillet 2002	8 juillet 2003
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	171 250	175 250	159 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/05	111 000	127 000	128 600
Nombre d'actions pouvant être souscrites :			
-par les mandataires sociaux	0	0	0
-par les dix premiers attributaires salariés	36 000	36 000	31 200
Point de départ d'exercice des options	26 juillet 2005	2 juillet 2006 (sauf cas dérogatoires)	8 juillet 2007 (sauf cas dérogatoires)
Date d'expiration	Initialement 25 octobre 2005 étendue au 25 avril 2006 par Conseil d'administration du 26/10/2005	2 juillet 2009	8 juillet 2010
Prix de souscription ou d'achat	16,78 Euros	9,46 Euros	4,19 Euros
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2005	0	0	0

10 - INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PINGUELY-HAULOTTE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

10-1- Prise en compte des conséquences sociales

1°) Effectifs pour 2005 (décembre)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL 2005	TOTAL 2004
Cadres	29	125	154	136
ETDAM	43	48	91	96

Ouvriers	6	226	232	209
Alternance	0	3	3	7
Total	78	402	480	448

Intérimaires hommes : 190.91 (2004 : 114.10)

Intérimaires femmes : 33.71 (2004 : 12.96)

Embauches:

EN NOMBRE	2005	2004
CDI	74	33
CDI sorti en cours d'année	40	131
CDI mutés en cours d'année	1	4
CDD	8	14
Total	123	182

Sorties :

EN NOMBRE	2005	2004
Démissions	27	16
Licenciement	15	78
Fin de période d'essai	0	2
Fin de CDD	7	4
Rupture anticipée CDD	0	0
Fin contrat de qualification	1	4
Retraite	0	0
Décès	0	0
Fin de stage	1	0
Total	51	104

2°) Heures supplémentaires

	NOMBRE	MONTANT
2003	5 406	64 750
2004	2 130	28 924
2005	8 492	112 944
Ecart	6 392	84 020

Ecart entre 2004 et 2005 :

75 % de ces heures supplémentaires ont été effectuées par des ouvriers. Elles sont directement liées à la forte augmentation de l'activité.

3°) Temps de travail et absentéisme :

Temps plein : 35h00 (soit 1 607 Heures) annualisées avec possibilité de modulation

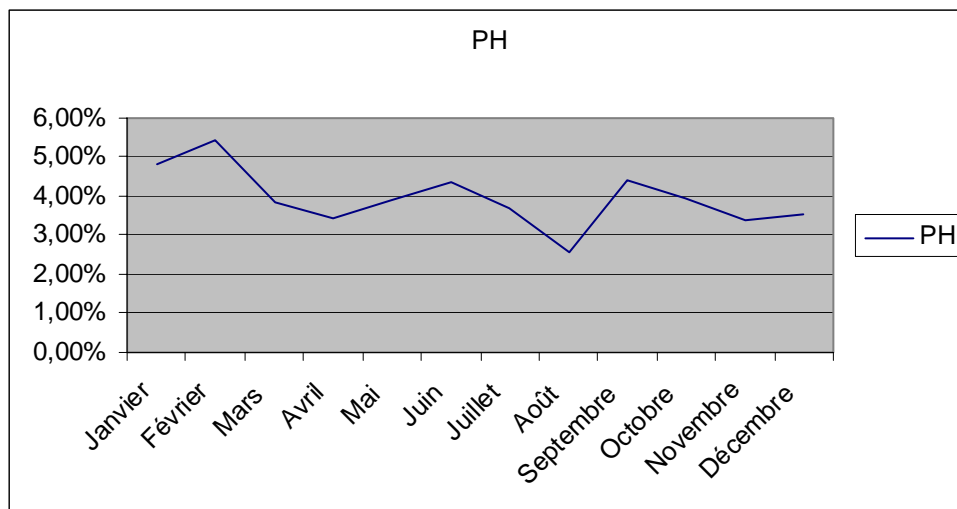
Temps partiel :

- 50 % de 1 607 H soit 803,5 H par an : 2 salariés (2004 : 2 salariés)

- 59 % de 1 607 H soit 948 H par an : 1 salarié (aucun salarié en 2004)

- 67 % de 1 607 H soit 1076 H par an : 1 salarié (aucun salarié en 2004)
- 80 % de 1 607 H soit 1285 H par an : 11 salariés (2004 : 7 salariés)
- 90 % de 1607 H soit 1 446 H par an : 1 salarié (2004 : 1 salarié).

ABSENTEISME 2005



4°) Rémunérations :

Masse salariale pour 2004 : 12 226 455 €

Masse salariale pour 2005 : 12 886 829 €

Taux moyen de charges sociales : En 2004 : 45.82 %
En 2005 : 46.49 %

Participation :

Montant net de la participation versé en 2005 au titre de l'exercice 2005, en application de l'accord de groupe incluant Pinguely Haulotte, ses principales filiales françaises et la société Solem : 1 580 765 €

5°) Egalité professionnelle Hommes/Femmes

Dans la continuité des exercices précédents, notre politique ressources humaines s'inscrit dans une démarche globale de valorisation de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, tant au niveau du recrutement, de l'évolution professionnelle, du temps de travail, de la rémunération que de la formation professionnelle. Cependant des écarts, inférieurs à ceux constatés au niveau national, demeurent entre les hommes et les femmes qui sont avant tout le reflet de notre domaine d'activité, de nos bassins d'emploi essentiellement dédiés à l'industrie mécanique et des compétences disponibles.

S'agissant du recrutement et de l'évolution des effectifs :

L'examen 2005 démontre que, comme les années précédentes, notre politique de recrutement a respecté l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les offres d'emploi diffusées, quelques soient les postes, ne faisant aucune référence au sexe.

Les salaires d'embauche sont, quant à eux, strictement liés à la technicité du poste, et sont le reflet d'une négociation entre le candidat et la Société prenant en compte des critères objectifs comme les compétences, l'expérience et l'équilibre interne des rémunérations pour un poste donné, mais dans laquelle n'entrent en aucun cas la référence au sexe. Globalement, les embauches féminines ont augmenté de 30% entre 2004 et 2005 (de 14 à 17 en 2005).

L'analyse par catégorie socio-professionnelle des recrutements effectués en 2005 illustre cette politique de non-discrimination. Les recrutements de personnels féminins ouvriers ont été multipliés par deux entre 2004 et 2005. Même si le nombre reste faible (6), il s'agit là d'une évolution significative. Cela traduit particulièrement l'ouverture plus importante des cursus de formations initiales dans les domaines techniques jusque-là plutôt réservés aux hommes qu'à la population féminine mais également l'amélioration des conditions de travail sur de tels postes. Au sein des catégories Etdam et cadres, les recrutements de personnel féminin représentent respectivement 50% et 31% des recrutements globaux de l'exercice de chacune de ces catégories alors que les personnels féminins représentent respectivement 46,3 et 23% des effectifs totaux de ces catégories en 2005. Cela implique donc un accroissement automatique prévisionnel des pourcentages d'effectifs féminins au sein de ces catégories et donc la féminisation croissante des postes à responsabilités et d'encadrement d'équipe.

En plus des évolutions déjà évoquées ci-dessus, il est à noter qu'au cours de l'exercice 2005 deux personnels féminins ont évolué du statut Etdam vers un statut cadre alors que sur la même période aucun personnel masculin n'a connu le même parcours.

Par ailleurs, la pyramide d'âge démontre des tendances similaires entre les hommes et les femmes, et ne fait apparaître aucune particularité liée au sexe avec une moyenne d'âge de 34 ans pour les personnels féminins et de 38 ans pour les personnels masculins. Ces pyramides font apparaître pour les deux sexes une répartition équilibrée des âges dans l'entreprise qui n'a pas été bouleversée par les 86 recrutements effectués sur l'exercice.

Les populations féminines tendent certes à être présentes sur tous les secteurs de l'entreprise, mais se concentrent aujourd'hui essentiellement dans les services administratifs (Compta-Contrôle de Gestion : 78%, RH : 60%, Juridique : 67%, Commercial-Communication : 45%).

S'agissant de notre politique de formation:

Au cours de l'exercice 2005, une partie importante du plan de formation a été destinée à la professionnalisation du personnel ouvrier (via des CQPM), encore majoritairement masculin.

Cet élément explique que 4.7% des heures de formation a été destinée aux personnels féminins et l'examen des chiffres pour les catégories professionnelles au sein desquelles le personnel féminin est réellement représentatif démontre que l'effort de formation général de l'entreprise a été en fait réparti de manière cohérente entre hommes et femmes. Ainsi, le personnel féminin cadre a bénéficié de 16% des heures de formation dispensées pour cette catégorie, ce qui est cohérent avec son importance relative au sein des personnels cadres.

Sur notre politique de rémunération :

L'analyse des chiffres pour l'exercice 2005 laisse apparaître un bilan contrasté. En moyenne globale, le salaire brut moyen des personnels féminins est inférieur de 11.92% à celui des personnels masculins, ce qui reste globalement très inférieur à l'écart constaté au niveau national. Cependant ce chiffre global, compte tenu de la répartition non homogène des sexes dans les différentes catégories de personnel, liée aux caractéristiques de notre activité et de nos bassins d'emplois évoquées ci-dessus, doit être complété par une analyse plus segmentée de la situation. Il convient alors d'examiner les rémunérations de catégories professionnelles au sein

desquelles les représentations numériques des deux sexes sont suffisamment importantes pour éviter les effets déformants et statistiquement non-représentatifs.

Ainsi, dans la catégorie professionnelle des cadres position 1 au sein de laquelle les personnels féminins ont la plus forte représentation (43% de la population globale de la catégorie), il est à noter que les cadres femmes ont en moyenne une rémunération supérieure de 20% à celle de leurs homologues masculins.

Notre Société continue donc à appliquer une politique de rémunération excluant toute discrimination fondée sur le sexe ou tout autre critère illégal, et fondée, au-delà des accords salariaux prévoyant des augmentations générales, sur les performances de chaque salarié, ses compétences et son expérience professionnelle.

6°) Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs :

- Accord d'intéressement pour les exercices 2005, 2006, 2007 – sites de L'Horme, du Creusot et de Reims.
- Accord collectif sur l'évolution professionnelle des personnels relevant de la classification ouvriers au sein des établissements industriels de la société Pinguely-Haulotte.
- Accord sur les salaires Année 2006 - sites de L'Horme, du Creusot et de Reims.

7°) Les conditions d'hygiène et de sécurité :

Accidents du travail : 77 en 2004
117 en 2005

Le bilan de l'année 2005 en matière d'hygiène et de sécurité est contrasté puisque l'on constate un taux de fréquence des accidents du travail élevé durant le premier semestre avant de diminuer significativement durant le second semestre mais également et surtout un taux de gravité de ces accidents relativement faible.

⇒ Un taux de fréquence élevé mais en baisse sur le second semestre

Le nombre d'accidents du travail a été particulièrement fort durant le 1^{er} semestre 2005. Face à cet accroissement d'accidents, des actions ciblées en matière de sécurité ont été mises en place dès le début du deuxième trimestre:

- des investissements en matière de sécurité : adaptation des EPI en fonction du poste de travail, amélioration du système d'aspiration et de ventilation, commande de tables élévatrices... ;
- une analyse systématique des Accidents du Travail et mise en place de plans d'actions ;
- une campagne effectuée sur tous les sites concernant le port des EPI ;
- des réunions et audits sécurité effectués régulièrement.

Parallèlement à cela, des actions spécifiques ont été menées auprès du personnel intérimaire :

- une sélection renforcée et le développement des formations intégrations au niveau du personnel intérimaire,
- un partenariat avec les agences d'intérim en matière de sensibilisation et prévention des risques

Ces actions ont commencé à porter leurs fruits au début du second semestre : 53 accidents ont ainsi été déclarés au cours du second semestre contre 64 durant le premier semestre soit une baisse de 17% entre les deux périodes.

⇒ Un faible taux de gravité

En 2005, notre taux de gravité a été de 1.79, ce qui est proche des chiffres constatés au niveau national dans la profession. Le nombre d'accidents est certes plus important que lors des exercices précédents, mais leur gravité est moindre. Les arrêts de travail consécutifs à ces accidents ont une durée faible.

8°) La formation :

Heures de Formation 2005 : 4 033.55 heures (2004 : 4 848 heures)

Coût pédagogique 2005 : 162 215.14 €(2004 : 135 515 €)

Coûts salariaux 2005 : 96 982.81 €(2004 : 93 100 €)

9°) L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

Le Groupe compte 17 bénéficiaires travailleurs handicapés, ayant donné lieu au versement de la somme de 8 062.12 €(2004 : 11 bénéficiaires et versement de 25 508 €).

10°) Les œuvres sociales :

Le Groupe a versé 159 074 € au titre des œuvres sociales (2004 : 150 633 €).

11°) Importance de la sous-traitance

La stratégie industrielle du Groupe est concentrée sur trois axes prioritaires :

- Conception et industrialisation ;
- Assemblage et personnalisation ;
- Assurance qualité et respect des réglementations.

L'organisation interne ne pouvant maîtriser toutes les technologies utilisées dans nos machines, les composants et sous-ensembles mécano-soudés, électriques, hydrauliques sont en conséquence confiés à des fournisseurs compétents, qui maîtrisent les technologies utilisées.

10-2- Prise en compte des conséquences environnementales

En application du Décret du 21 février 2002, la Société apporte des précisions quant aux conséquences de son activité sur l'environnement.

Consommations pour l'ensemble des sites de la Société :

Consommation en eau : 9 879 m³, soit 28 874 €(2004 : 12 983 m³, soit 40 275 €).

Consommation en gaz : 23 064 381 kWh, soit 610 836 €(2004 : 18 736 073,44 kWh, soit 467 029 €).

Consommation en électricité : 5 530 363 kWh, soit 384 188 €(2004: 4 708 121 kWh soit 311 778 €).

Consommation en peinture : 1 493 267 €(2004 : 966 611 €).

Mesures prises pour la protection de l'environnement sur les sites de la Société :

Reims :

- Aménagements de certains postes de travail : installation de tables élévatrices pour le montage Star 6 ;
- Formations à la sécurité : conduite PEMP, ponts et palans, conduite chariots élévateurs ;
- Mise en place de bouchons d'oreilles moulés individuels ;
- Construction du bâtiment de jonction entre les deux bâtiments principaux (économie de chauffage – améliorations des flux machines – amélioration des conditions de travail) ;
- Ouvertures de fenêtres dans le bardage du stockage des machines à amélioration de la luminosité donc des conditions de travail ;
- Nouveau quai de chargement ;
- Grilles de protection le long des convoyeurs de la peinture ;
- Remplacement des chariots gaz par des chariots électriques à l'intérieur de l'usine (nuisances sonores et olfactives).

Travaux prévus :

- Amélioration des zones de circulation dans l'usine en prévision d'aménagement d'un parking ;
- Remise en état du bâtiment de gardiennage pour en faire une salle de restauration et le local CE ;
- Outillages de stockages des pièces peintes appropriés pour faciliter les manutentions.

Le Creusot :

- Suite de Formation PEMP et pontier d'une majorité de personnels du site ;
- Contrôles périodiques obligatoires ;
- Mesures des rejets de notre installation de traitement de surface, de notre grenailleuse et de notre cabine de peinture liquide;
- Mise en place de lorrys sur la chaîne de montage grande flèche;
- Mise en service de nouveaux chariots élévateurs et notamment un chariot latéral pour déplacer en toute sécurité les pièces de grandes longueur dans les ateliers ;
- Réfection de 4000 m² de sols ;
- Poursuite de l'équipement des personnels en bouchons moulés afin de les protéger des niveaux de bruits des ateliers : 100 % des volontaires en CDI;
- Mise en place d'aspirations supplémentaires pour élimination des fumées d'échappement.

L'Horme :

- Passage en peinture de finition HES (aux extraits secs) contenant moins de solvants donc diminuant les rejets de COV;
- Installation d'une doseuse automatique limitant les déchets de peinture à détruire;
- Remplacement du transformateur au pyralène ;
- Remise aux normes du TGBT (Tableau général basse tension) ;
- Extension de la détection et évacuation sonore « alarme incendie » ;
- Maintien du tri sélectif des déchets (DIB, DIS, cartons, bois, fer) DIB de 115T en 2004 à 91T en 2005 malgré la hausse de production.

11 – AUTORISATION D'ACQUERIR DES ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LA LIMITE DE 10% DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, conformément aux articles L. 225-209 et L. 225-212 du Code de Commerce à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de la Société.

Pinguely-Haulotte souhaite disposer de la possibilité de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions en vue de,

- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au contrat type AFEI et à la nouvelle charte de déontologie de l'AFEI du 14/03/2005 approuvée par l'AMF le 22/03/2005;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés ou autres allocations d'actions à des salariés et/ou la couverture de titres de créances convertibles en actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de Commerce;
- la conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis.

La cession ou le transfert de ces actions pourrait être effectué par tous moyens. Les actions acquises pourraient également être conservées. Elles pourraient être annulées dans les conditions prévues par la loi. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociations de blocs pourrait atteindre la totalité du programme.

Les achats d'actions pourraient porter sur un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social de la société (soit 3 414 936 actions). Le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 204 896 160 €

Le prix d'achat ne pourrait dépasser 60 Euro par action sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la société.

Le nombre d'actions détenues directement ou indirectement, en application de la présente autorisation, ne pourra excéder 10% du capital social.

Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Cette autorisation serait donnée pour une durée maximum de dix huit (18) mois. Elle pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

Nous vous proposons également de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer tous ordres de bourse, utiliser tout produit dérivé dans le respect de la réglementation boursière en vigueur, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

12- RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Le mandat de Monsieur Pierre SAUBOT en qualité d'administrateur arrivant à expiration lors de la prochaine assemblée, nous vous proposons de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SAUBOT en qualité d'administrateur pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous vous informons que le conseil d'administration souhaite renouveler les mandats de président du conseil d'administration et de Directeur Général de Monsieur Pierre Saubot si l'assemblée générale à intervenir décide de renouveler son mandat d'administrateur.

13- DEMISSIONS DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous informons de la démission de Monsieur Michel Audras de son mandat d'administrateur lors de la séance du conseil d'administration du 27 septembre 2005 ainsi que de son mandat de Directeur Général Délégué, par lettre du 26 octobre 2005, dont il a été pris acte lors de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2006.

Nous vous informons de la démission de Monsieur Jean-Pierre Gondran de son mandat d'administrateur, dont il a été pris acte lors de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2006, suite à la lettre de démission notifiée au Président le 2 novembre 2005.

14- RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE

14-1-Activité du Groupe :

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 387,8 M€ en 2005 contre 267,7 M€ en 2004 soit une hausse de 45 %. Cette hausse est liée à une très forte croissance des ventes en volumes, ainsi que de la contribution accrue des activités location et service. La reprise du marché, palpable au cours du second semestre 2005, s'est accélérée en 2006 avec des prises de commandes record.

Le résultat opérationnel consolidé avant écarts d'acquisition du Groupe est en nette progression, puisqu'il s'établit à 65,7 M€ contre 31,4 M€ en 2004, **soit un doublement**. L'effet volume évoqué dans le chiffre d'affaires est le principal contributeur à cette progression. En dépit d'une poursuite de la progression du coût des matières premières, qui a légèrement grevé les coûts de revient, les gains de productivité enregistrés ont permis de maintenir une marge sur coût directs comparable à 2005. Par ailleurs, il convient également de souligner que l'évolution favorable des devises, et tout particulièrement du dollar US, entre le 31/12/2004 et le 31/12/2005, a eu un effet très dynamisant sur le résultat opérationnel.

Le résultat net consolidé part du Groupe au 31 décembre 2005 est de 45,8 M€ contre 8,9 M€ en 2004, soit une rentabilité nette de 11,8 % contre 3,3 %. Ce niveau de rentabilité historique, résultat direct de la très forte progression de la marge opérationnelle, est bonifié par un taux d'impôt effectif en diminution par rapport à 2004.

14-2- Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation :

Voir paragraphe 4 du présent rapport.

14-3- Evolution prévisible de l'ensemble consolidé :

S'appuyant sur la consolidation en 2006 de la reprise du marché observée en 2005 et sur les premiers résultats de sa politique d'élargissement de son offre de produits et de services, le groupe Pinguely-Haulotte table sur un chiffre d'affaires en hausse de 20 à 25% en 2006 et une rentabilité nette au moins égale à 11%.

14-4- Evénements importants survenus depuis la date d'arrêté des comptes consolidés :

Voir paragraphe 1-6 du présent rapport.

14-5- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires :

Voir paragraphe 1-7 du présent rapport.

14-6-Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

Voir paragraphe 1-8 du présent rapport.

14-7- Indications sur l'utilisation d'instruments financiers par la société:

Voir contenu du paragraphe 1-9 du présent rapport.

- Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers (y compris la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture) :

Voir paragraphe 1-9 du présent rapport.

- Exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie :

Voir paragraphe 1-9 du présent rapport.

14-8- Activités en matière de Recherche et Développement :

Voir paragraphe 1-11 du présent rapport.

14-9- Adoption des normes IFRS

Les normes IFRS sont devenues d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er janvier 2005. Les comptes consolidés 2005 ainsi que le comparatif 2004 ont en conséquence été présentés selon ce référentiel.

Les principales différences ont été recensées dans le précédent rapport annuel, et le détail des incidences de la transition sur le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004 est présenté dans une note de transition audité et publiée avec les comptes annuels 2005.

15 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 L. 225-129-2 et L.225-129-3:

Nous vous précisons que le Conseil d'administration n'a pas de délégations en cours de validité et, qu'en conséquence, aucun tableau n'est joint au présent rapport.

* * *

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent rapport et donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Après lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, vous aurez à approuver les comptes présentés et voter les résolutions qui vont vous être proposées.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 :

RESULTATS (et autres éléments caractéristiques) DE LA SOCIETE

PINGUELY-HAULOTTE

au cours des cinq derniers exercices

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
1 CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
-Capital social	4 439 417	4 439 417	4 439 417	4 439 417	4 439 417
-Nombre d'actions ordinaires existantes	34 149 360	34 149 360	34 149 360	34 149 360	34 149 360
-Nombre d'actions à dividende prioritaire					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	0	0		0	
Par exercice de droits de souscription	0	0		0	
2 OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
-Chiffre d'affaires hors taxes	254 725 751	203 190 250	191 207 864	211 159 589	305 944 067
-Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	44 673 090	9 016 067	6 928 074	19 181 038	53 394 985
-Impôt sur les bénéfices	14 291 311	778 757	13 308	2 403 237	14 634 512
-Participation des salariés due au titre de l'exercice (charge de l'exercice)	1 589 038	0	0	0	0
-Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	28 001 857	471 333	(5 874 596)	6 553 444	28 608 820
-Résultat distribué	2 731 949	6 146 885	2 039 662	3 414 936	4 439 417
3 RESULTAT PAR ACTION					
-Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	0,84	0,24	0,20	0,49	1,09
-Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,82	0,01	(0,17)	0,19	0,84
-Dividende attribué à chaque action	0,08	0,18	0,06	0,10	0,13
4 PERSONNEL					
-Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	517	475	515	451	477
-Montant de la masse salariale de l'exercice	12 904 156	12 361 954	13 640 175	14 764 103	13 770 950
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	4 762 150	4 544 490	5 446 832	5 129 570	5 478 868